

# Séminaire régional « prévention des inondations »

*La collaboration comme facteur de réussite, au travers de la mise en place de structures spécialisées dans la gestion de l'eau et dans la démarche PAPI*



**BASSIN DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX

Tonnerre le 01/07/2021

---

Agir ensemble au service des rivières



# BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX

Séminaire régional inondation-Tonnerre | 2  
Juin 2021





## Plus de 60 ans d'existence

- De 1950 à 2012 : 25 communes adhérentes
- 2013 : 35 communes adhérentes

Fusion du syndicat du Bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Mixte des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO).

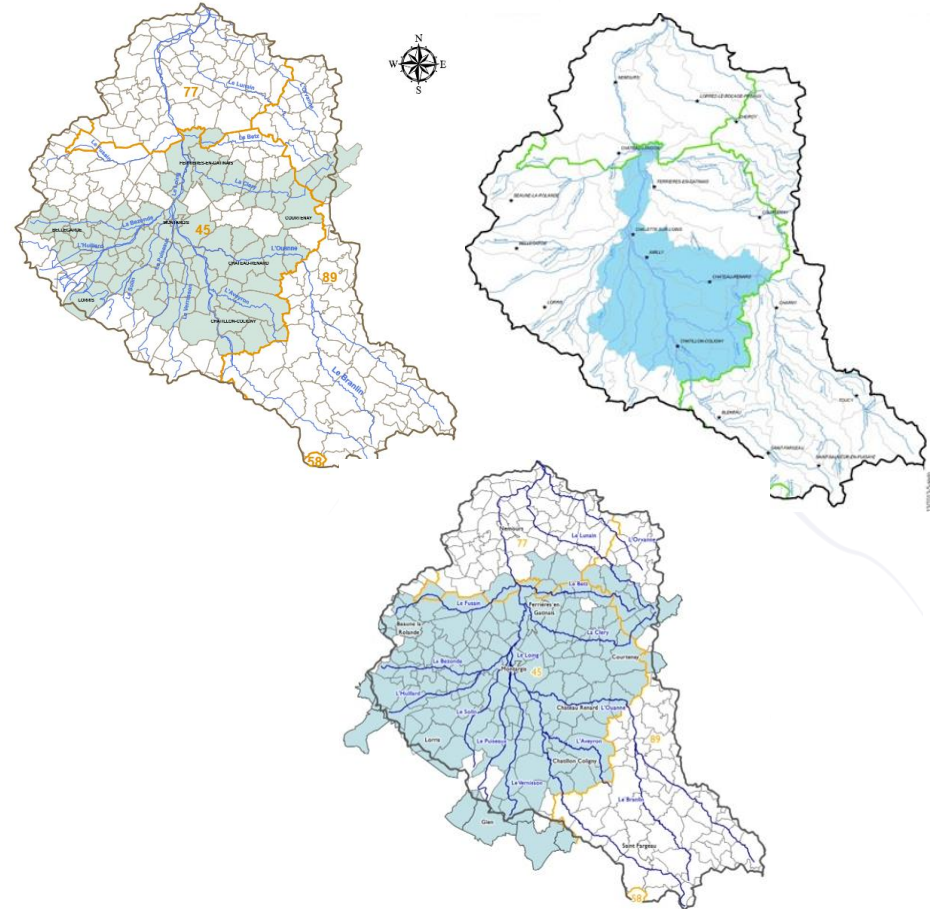
- 2014 : 69 communes adhérentes

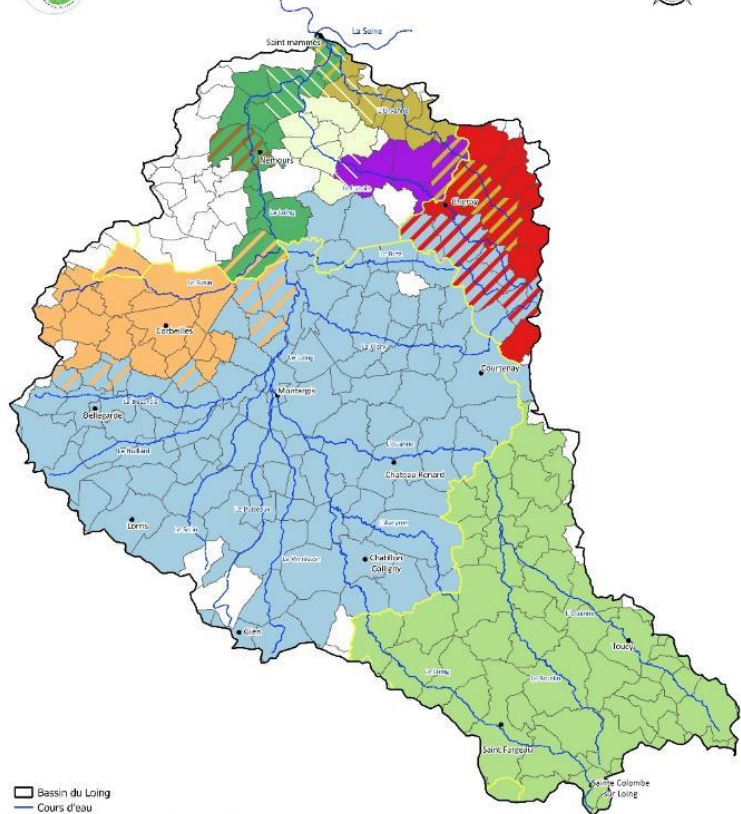
Fusion de cinq syndicats (Cléry, Solin, Bezonde, Betz et le Syndicat de la Vallée du Loing)

- 2015 : 110 communes adhérentes

Extension du périmètre d'intervention aux communes orphelines

- 2015 à 2018 : poursuite des démarches visant à créer une structure unique à une échelle cohérente – Projet EPAGE Loing





- Bassin du Loing
- Cours d'eau
- Fédération des eaux Puisoye-Forterre - (52)
- Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) - (111)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin du Fusin - (28)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL) - (16)
- Communauté de Communes Gâtinais en Bourgogne - (18)
- SIVLU Ru du Beignon - (2)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Haut Lunain - (5)
- Communauté de communes de Moret Seine et Loing (Bes Lunain) - (13)
- Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne - (12)

0 5 10 15 20 km



- Syndicat mixte fermé de 111 communes
- Constitué de 10 EPCI –FP dont 1 CA
- 3 Départements (Loiret, Yonne et Seine et Marne)
- 3 Régions (Centre Val de Loire, Ile de France et Bourgogne Franche Comté)
- 830 kms de cours d'eau
- 156 000 habitants
- Signataire d'un outil contractuel AESN Contrat Global Loing en Gâtinais (2<sup>ème</sup> contrat 2014-2018)
- SAGE Nappe de Beauce (eaux souterraines)
- 10 agents
- Exerce une compétence « rivières »
- Budget étude et travaux de 4,3 Millions d'euros
- Contribution de 3 € /habitants

# Pourquoi un EPAGE et dans quel contexte ?



**-2015** : Volonté des élus du SIVLO de mobiliser les syndicats de rivières voisins et de poursuivre le processus de fusion engagé afin de créer une structure unique

**-Début 2016**: Le SIVLO lance une étude de gouvernance à l'échelle du bassin du Loing

**-Mai-Juin 2016** : Une crue exceptionnelle sur le bassin du Loing





## Qu'est ce qu'un EPAGE ?

- Un groupement de collectivités territoriales (articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du CCGT)
- A l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve
- Assurer la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.
- Collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.
- Principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

## Les principaux freins :

- Des fonctionnements de syndicats de rivières différents
- Des territoires orphelins (aucune gestion GEMA)
- Une perception différente des élus en fonction des territoires
- Des moyens techniques et financiers différents
- Une sensibilisation à l'exercice de la compétence GEMAPI inégale en fonction des territoires



1. Evolution du niveau d'eau - station du Pont du Tivoli (commune de Montargis)  
(Du samedi 28 mai 2016 au Lundi 13 juin 2016)

Samedi 28 mai à 16h	0.27m
Dimanche 29 mai	0.68m
Lundi 30 mai à 12h00	0.81m
Lundi 30 mai à 24h00	1.18m
Mardi 31 mai à 10h00	2.24m
Mardi 31 mai à 13h00	2.55m
Mardi 31 mai à 17h30	3.25m
Mardi 31 mai à 19 h00	3.40m
<b>Mardi 31 mai à 21 h00</b>	<b>3.44m</b>

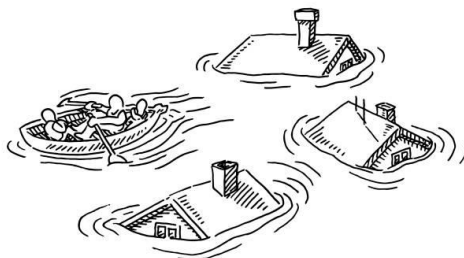
Suite aux précipitations, premières montées du Loing et Quanne

Pic de crue à 3,44m plafonné sur 5 h consécutives de 21h à 2h00

Mardi 31 mai à 2h00	3.43m
Mardi 31 mai à 3h00	3.40m
Mercredi 1 <sup>er</sup> juin à 3h00	3.40m
Mercredi 1 <sup>er</sup> juin à 14h00	3.13m
Jeudi 2 juin à 5h00	2.65m
Jeudi 2 juin à 17h30	2.29m
Vendredi 3 juin à 22h	2.00m
Samedi 4 juin à 18h30	1.55m
Dimanche 5 juin à 12h00	1.33m
Lundi 6 juin à 18h40	1.11m
Mardi 7 juin à 20h40	0.85m
Mercredi 8 juin à 16h00	0.54m
Lundi 13 juin à 4h00	0.49m

Amorce de décrue lente

**Comparaison crue 1910 : 3.16m**



# La crue de 2016 en quelques chiffres

## 1 décès constaté à Montargis

### Coût financier :

- Montargis : 4,6 M€
- Nemours : 4M€
- Moret-sur-Loing : 3M€
- Bagneaux-sur-Loing : 2 M€
- Souppes-sur-Loing : 1,5M€
- VNF : 12,5 M€ pas de précision de la zone concernée, BV du Loing le plus touchée pour VNF.

**EVALUATION : Au total : 15-20 M€ pour les collectivités et 12,5 M€ pour VNF**

### Pluviométrie sur le Bassin du Loing :

- 250 mm sur 4000 km<sup>2</sup>
- 1 Milliard de M<sup>3</sup> d'eau





# Suite à la crue, un appui essentiel du Préfet de bassin



## AUX HABITANTS DU BASSIN DU LOING

Madame, Monsieur,

Le 29 mai 2017, veille du 1<sup>er</sup> anniversaire des inondations, nous avons proposé à l'ensemble des syndicats de rivières et communes du bassin du Loing de se regrouper en une structure unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018. **C'est possible !**

**UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - P.A.P.I. DEVRA IMMÉDIATEMENT ÊTRE MIS EN PLACE !**

**C'EST LA SEULE RÉPONSE PERMETTANT DE LIMITER EFFICACEMENT LES DOMMAGES PROVOQUÉS PAR LES 5 CRUES DU LOING ET DE SES AFFLUENTS !**

SANS COHÉSION  
GARE AUX  
INONDATIONS



SOLIDARITÉ  
AMONT - AVAL  
OBLIGATOIRE

En juin prochain, les Préfets des 3 départements concernés (Loiret, Yonne et Seine-et-Marne) consulteront les communes du bassin du Loing pour qu'elles se regroupent dans un syndicat de rivière unique.

**IL APPARTIENT DONC AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET À NOS ÉLUS DE PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS.**

**«À CHAQUE FOIS QUE L'ON PERD DU TEMPS, ON MET LES POPULATIONS EN DANGER.»**

Les conclusions des 2 rapports commandés suite aux inondations de juin 2016, par le Premier ministre et le Ministre de l'Environnement, préconisent notamment la réunion du bassin du Loing en une structure unique.

**C'est ce que nous proposons !**

SIVLO - Syndicat de la Vallée du Loing  
110 communes et 156 000 habitants au service des rivières !  
158 rue Paul Doumer - 45200 Montargis  
contact@sivlo.fr - SIVLO - www.sivlo.fr

Exprimez-vous,  
réagissez, likez !

- **Fin 2017** : Préfet « médiateur » pilotage du groupe de travail en préfiguration de la création de l'EPAGE.
- **2018** : En 6 mois, 6 réunions de travail avec les 18 EPCI concernés, les 5 syndicats et services de l'Etat.

Définition des points suivants :

- **Le périmètre d'intervention** (membres et limite géographique) et les **compétences**
- **Les modalités de représentation**, de prise de décision et de **répartition financière**. Les modalités pratiques de fonctionnement



© okalinichenko - Fotolia.com

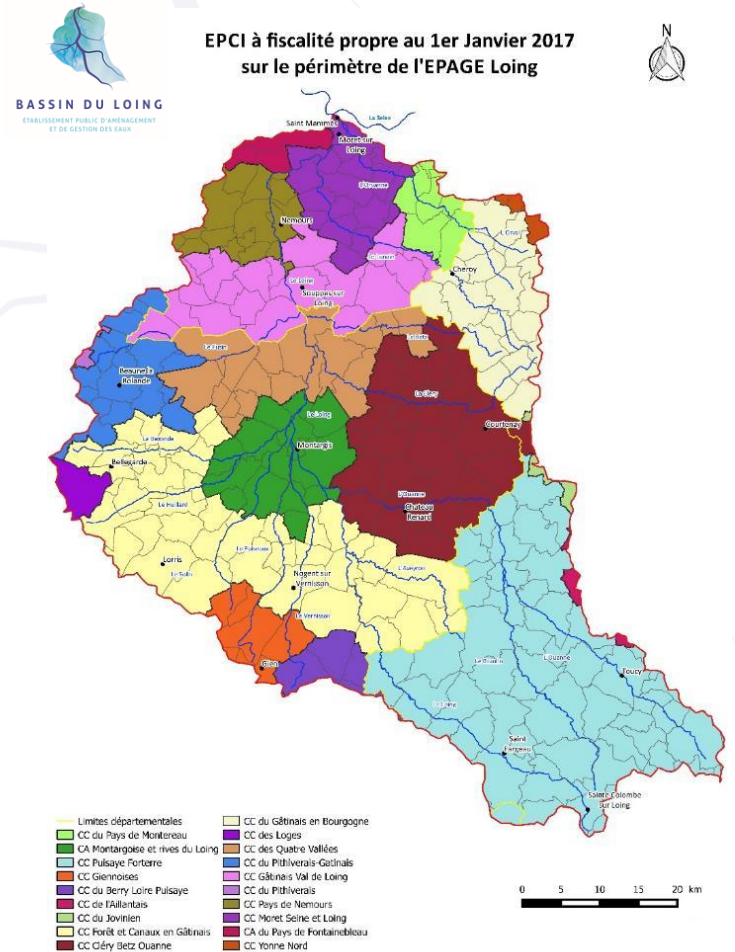
# Les missions de l'EPAGE

- Exercice de la compétence GEMAPI
- Missions hors GEMAPI (items 4 en AMO et 12)

- Article L. 211-7 CE : Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant **un caractère d'intérêt général ou d'urgence**, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :
  - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
  - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
  - 3° L'approvisionnement en eau ;
  - 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
  - 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
  - 6° La lutte contre la pollution ;
  - 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
  - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
  - 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
  - 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
  - 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
  - 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

# L'EPAGE en chiffres

- Un syndicat mixte fermé sur le bassin du Loing : l'EPAGE Loing
- 18 EPCI à fiscalité propre
- 269 communes concernées
- 276 000 habitants
- + de 4 000 km<sup>2</sup> de superficie de bassin
- 3 Départements (Loiret, Yonne et Seine et Marne)
- 3 Régions (Centre Val de Loire, Ile de France et Bourgogne Franche Comté)
- 3 000 kms de cours d'eau
- Une équipe technique et administrative renforcée couvrant tout le territoire
- Un interlocuteur unique





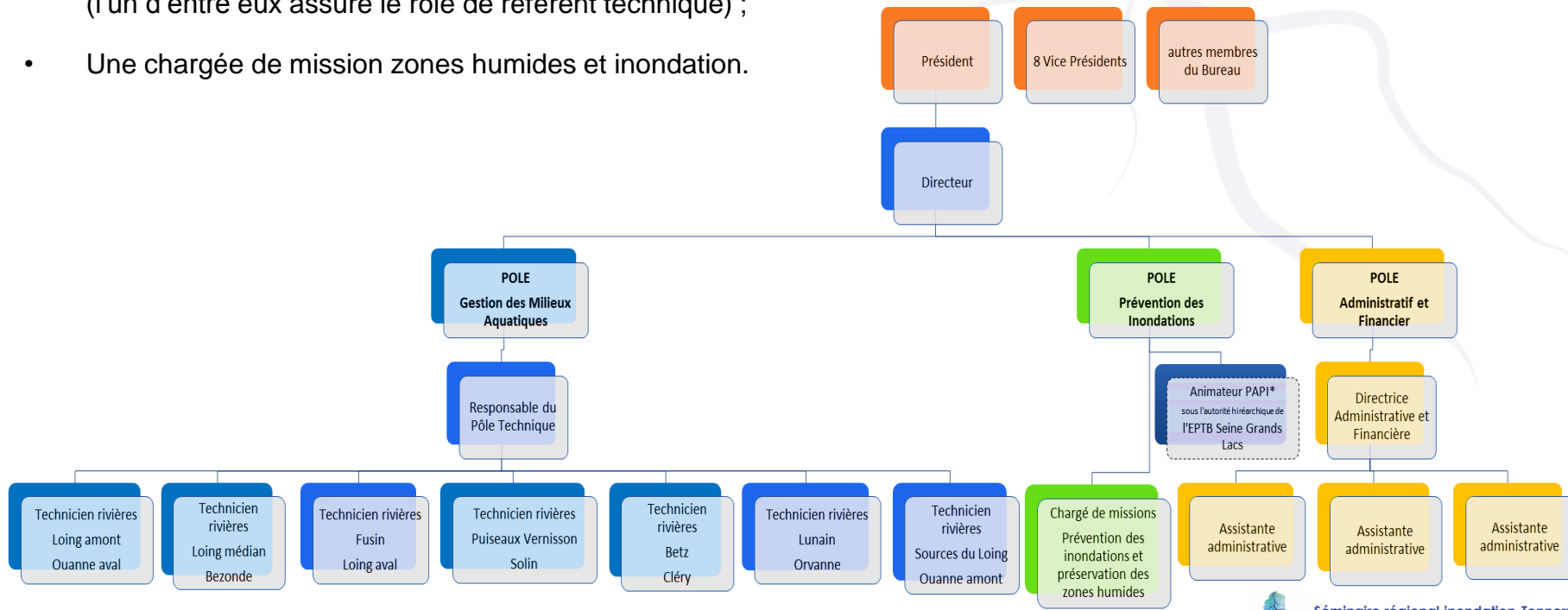
## Les comités de bassin – Une instance de concertation

- 14 comités de bassins
- Un Vice-Président délégué et un technicien rivière référent
- Chaque commune est représentée par un délégué
- Élus + partenaires techniques et financiers
- Un débat d'orientation budgétaire spécifique à chaque comité de bassin



## Une équipe renforcée

- Un directeur :
- Un pôle administratif composé d'une directrice administrative et 2 assistantes administratives ;
- Un pôle technique composé de 7 chargés de missions milieux aquatiques : chacun ayant en charge 2 comités de bassin (l'un d'entre eux assure le rôle de référent technique) ;
- Une chargée de mission zones humides et inondation.



# Le PAPI et le CTEC les deux outils de l'EPAGE



Compétence	Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	Prévention des Inondations (PI)
Outils	CTEC du bassin du Loing	PAPI d'intention du bassin du Loing
Objectifs	Promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement	Préserver les ressources en eau, la biodiversité et de s'adapter au changement climatique

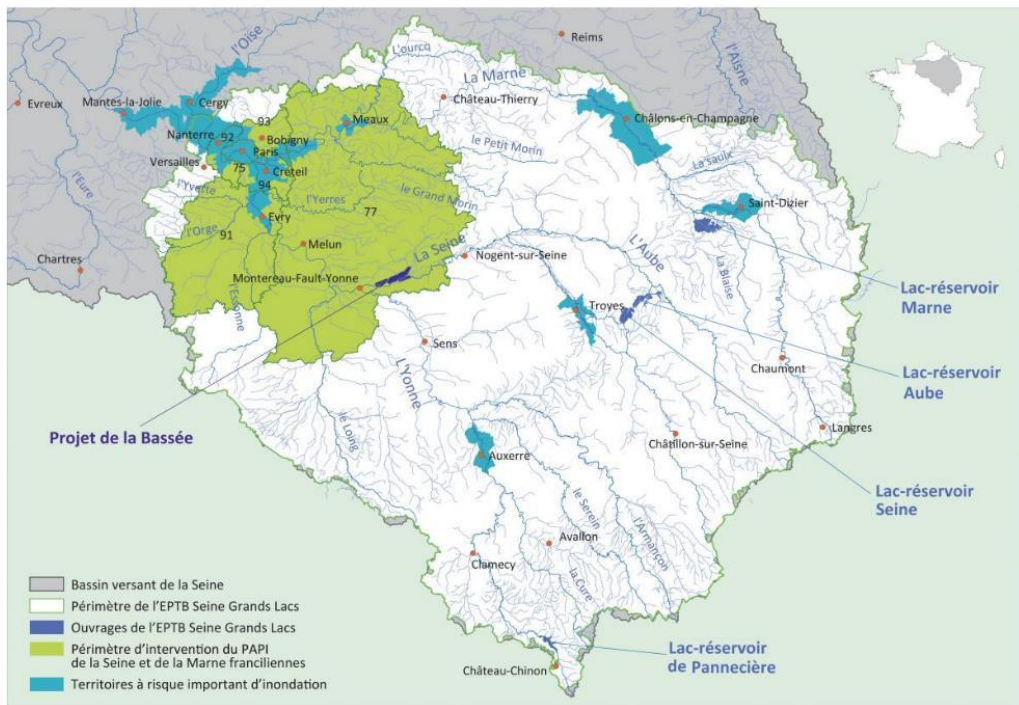


Ces outils permettent de **planifier** à l'échelle du bassin du Loing, un **programme d'action multi-acteurs** répondant aux enjeux du territoire. Ils permettent également **d'assurer une partie du financement** des actions par les financeurs tels que l'Agence de l'Eau ou l'Etat (fond Barnier)

# Partenariat EPAGE Loing et EPTB SGL - le PAPI :

Les 18 EPCI ont mandaté l'EPTB Seine Grands Lacs afin d'assurer l'animation et le portage du PAPI d'intention sur le bassin du Loing

Signature d'une convention entre EPCI et EPTB Seine Grands Lacs, puis d'une convention entre l'EPAGE et l'EPTB





## L'élaboration du PAPI d'intention du Loing

- Décision d'élaborer un PAPI sur le Loing prise suite aux inondations exceptionnelles ayant touchées le bassin en mai-juin 2016.
- Objectifs de la démarche PAPI sur le Loing :
  - Etablir un diagnostic partagé du territoire vis-à-vis du risque d'inondation ;
  - Responsabiliser l'ensemble des acteurs : élus, associations, particuliers, entreprises, ... ;
  - Rappeler que le risque d'inondation est inhérent au territoire pour anticiper davantage et rendre le territoire plus résilient.

Le PAPI au stade d'intention sur le bassin du Loing

vise à **définir la stratégie territoriale**

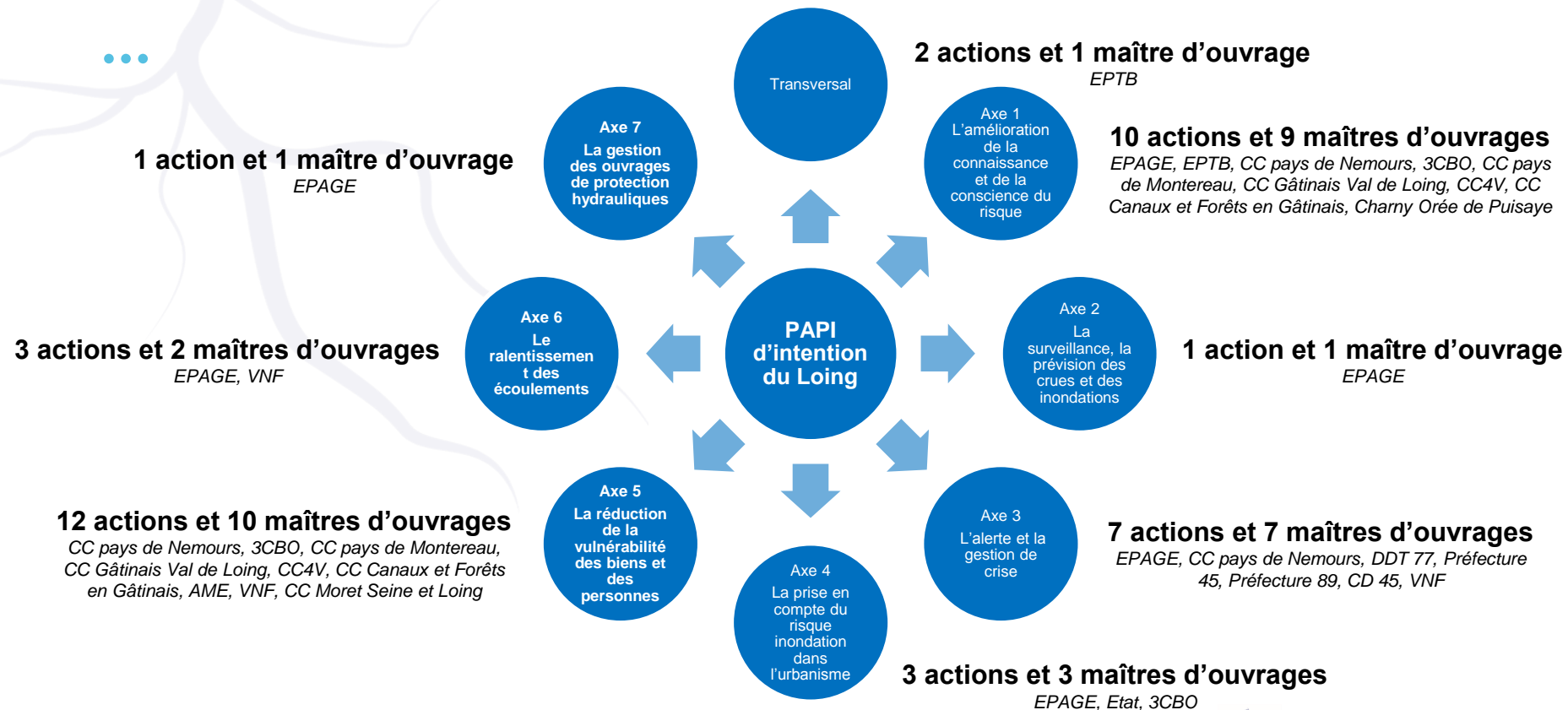
de gestion du risque d'inondation du bassin du Loing

**à court, moyen et long terme** via notamment :

- L'amélioration de la connaissance du risque,
- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- L'amélioration de la prévision des crues et de l'alerte,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ...



# Le PAPI d'intention du Loing



## Un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI)

Vice-président chargé du  
PAPI

**Bruno MICHEL**

Chargée de mission  
inondation/Zones humides

**Emma TORCOL**

Animateur PAPI (EPTB SGL)  
**Benoît CARLIER**

- Un programme pluriannuel **d'études préalables** en faveur de la prévention des inondations sur un bassin hydrographique cohérent,
- Un **programme d'études préalables 2021-2024** intégrant :
  - ✓ 16 maîtres d'ouvrages
  - ✓ 7 axes, dont 6 sur lesquels l'EPAGE intervient
  - ✓ 39 actions, dont 8 portées par l'EPAGE
- Financement des actions par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), l'AESN et CD 77

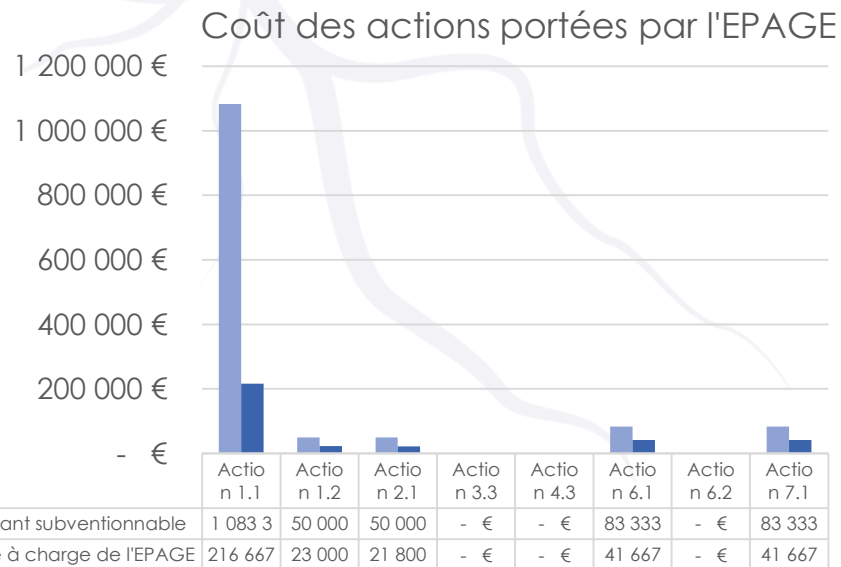
	Coût total prévisionnel	Reste à charge prévisionnel	Subventions prévisionnelles
Tout maître d'ouvrage confondu	2 217 366 €	827 833 €	1 389 533 €
EPAGE du Loing	1 350 000 €	344 800 €	1 005 200 €

- Signature de la Convention Cadre de Financement par le Préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie le **12 janvier 2021** → **Démarrage officiel du PAPI d'intention du Loing**

# Le PAPI d'intention du Bassin du Loing – 2021-2024

## Les 8 actions PAPI portées par l'EPAGE du Loing :

- ◆ **Action 1.1 :**
  - ◆ Volet A : Etude hydrologique et hydraulique du bassin du Loing
  - ◆ Volet B : Mise en place d'une thèse pour l'étude des nappes
- ◆ Action 1.2 : Élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation
- ◆ **Action 2.1 : Elaboration d'une stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le bassin du Loing**
- ◆ Action 3.3 : Accompagnement à la réalisation d'exercices de gestion de crise
- ◆ Action 4.3 : Mise en place d'ateliers thématiques pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- ◆ Action 6.1 : Etude des aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing
- ◆ Action 6.2 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues
- ◆ Action 7.1 : Etude des systèmes d'endiguement sur le bassin du Loing





Le site Internet de l'EPAGE est consultable sur [www.epageloing.fr](https://www.epageloing.fr)

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils

EPAGE

https://www.epageloing.fr

Rechercher

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LOING

BASSIN DU LOING

L'EPAGE Le Bassin du LOING Inondations Animations Documentations Marchés publics

**Bienvenue sur le site de l'EPAGE du Bassin du Loing.**

Outil opérationnel au service des rivières et de ses usagers l'EPAGE est depuis le 1er janvier 2019 en charge de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin du Loing. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent un enjeu important sur le territoire des 18 EPCI qui composent le bassin. L'EPAGE s'organise donc en sous bassins afin qu'un interlocuteur technique soit présent sur chacune des parties du territoire.

Cliquez sur la carte ci-contre pour découvrir le territoire, les actions, les études menées et vos interlocuteurs techniques.

Scroll

276 000 habitants

3 000 km de rivières

4 150 km<sup>2</sup> de périmètre de bassin versant

11 affluents